



RAPPORT D'ACTIVITÉ

CHIFFRES CLÉS

2023





Pour les organismes de sécurité sociale du régime général, l'année 2023 a été marquée par la signature des différentes conventions d'objectifs et de gestion (COG) entre l'État et les caisses nationales (Cnaf, Cnam...). Ces accords fixent les grandes orientations pour la période 2023-2027, visant à répondre aux attentes des allocataires et des partenaires, tout en adaptant ces orientations nationales aux spécificités de chaque territoire.

Au plan départemental, à l'instar des orientations nationales, un effort particulier est mis sur le déploiement du service public de la petite enfance, visant à développer les modes d'accueil (individuel ou collectif) du jeune enfant, tant en nombre qu'en qualité. Cette ambition essentielle va dans le sens d'une meilleure conciliation entre vie personnelle et vie professionnelle des allocataires. Sur notre territoire, des projets importants sont déjà mis en œuvre pour développer l'offre d'accueil, avec pour ambition la création d'une centaine de places en crèches avant 2027.

Un autre enjeu local vise à retrouver une maîtrise durable de notre charge de travail tout en améliorant la qualité du service rendu aux allocataires et aux partenaires. Il s'agit bien ici, en plus d'améliorer nos délais de traitement, de simplifier le parcours déclaratif des usagers. Cette ambition se traduit, entre autres, par le dispositif de déclaration des ressources mensuelles, la montée en charge de la solidarité à la source ou encore de l'inscription du montant net social sur les bulletins de salaire.

Cette Cog confirme que l'échelon départemental reste l'échelon de référence tout comme a pu le préciser dernièrement le Président de la république. Aussi, la Caf du Cantal s'attachera à mener une action au plus près des territoires, à renforcer ses partenariats et intensifiera,

EDITO

en particulier, les synergies avec la caisse primaire d'assurance maladie. Cette coopération se traduit déjà par la mise en place en 2023 d'un service communication commun à nos deux organismes et le rapprochement des services comptabilité ou informatique à travers une équipe de management commun. La collaboration inter-organismes s'accompagne également de groupes de travail sur différents enjeux (incivilités, qualité de vie et conditions de travail, développement durable). Enfin, un nouveau projet commun et ambitieux d'accueil coordonné Caf et CPAM a débuté cette année et effectif en 2024, avec entre autres la rénovation de l'accueil au siège, toujours selon notre volonté d'accompagner dans les meilleures conditions nos usagers.

L'année 2023 a aussi été celle du déploiement de réformes importantes, comme la déconjugalisation de l'allocation adulte handicapé (Aah) et la mise en œuvre de l'aide d'urgence aux victimes de violences conjugales (AVVC). On peut encore souligner le renforcement progressif de moyens alloués sur les fonds locaux d'actions sociales (+ 252 000 € d'ici 2027) permettant aux administrateurs d'accompagner plus efficacement les partenaires.

Les résultats 2023 sont en net progrès par rapport à 2022 et nos efforts déployés doivent être poursuivis. L'engagement du Conseil d'administration et l'implication de l'ensemble des salariés de la CAF du Cantal a permis de développer les services proposés à la population cantalienne et d'améliorer les délais de paiement.

Je vous remercie très sincèrement pour votre investissement quotidien.

Pascal PONS
Directeur de la Caf et de la CPAM du Cantal

04

Portrait de la Caf du Cantal

12

*Zoom sur notre
présence territoriale*

16

*Zoom sur la plateforme
de services IDF2*



10

Temps forts

14

La relation de service

22

*Zoom sur les aides
financières individuelles*

24

*Notre politique
de maîtrise des risques
Nos collaborateurs*

26

*Zoom sur
la médiation*



18

Le Travail social

20

*Les aides financières
collectives*

28

*Les instances
de pilotage*



143 639

Habitants

*soit + 0,25 % par rapport à
2022*

ALLOCATAIRES



PERSONNES COUVERTES



BÉNÉFICIAIRES DES PRESTATIONS

38 %

LOGEMENT

63 %

SOLIDARITÉ ET
INSERTION

34 %

ENFANCE ET
JEUNESSE

12 %

PETITE
ENFANCE

125 349 508 €

prestations versées

soit + 1,84 % par rapport à 2022

10 701 961 €

action sociale

soit - 12,46 % par rapport à 2022



PETITE ENFANCE ET JEUNESSE

Allocations familiales

Pour les familles à partir du deuxième enfant, sans conditions de ressources et jusqu'aux 20 ans des enfants.

17 468 065 €

Allocation de rentrée scolaire (ARS)

Pour soutenir les familles dans la prise en charge des dépenses liées à la rentrée scolaire de leurs enfants âgés de 6 à 18 ans.

2 780 707 €

Complément de libre choix du mode de garde

Pour les familles qui font garder leur(s) enfant(s) de moins de 6 ans par un assistant maternel agréé, une garde à domicile, une association, entreprise habilitée, une micro-crèche.

11 258 502 €

Prestation partagée d'éducation de l'enfant (PreParE)

Dès le premier enfant, cette mesure s'applique à tous les parents qui réduisent ou cessent leur activité professionnelle pour élever leurs enfants.

1 262 762 €

Allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH)

Compense les dépenses liées à l'éducation et aux soins d'un enfant en situation de handicap.

3 105 041 €

Complément familial

Pour les familles qui ont au moins 3 enfants de plus de 3 ans à leur charge.

2 925 930 €

Allocation journalière de présence parentale (AJPP)

Pour les parents en charge d'un enfant gravement malade, accidenté ou handicapé.

280 135 €

Prestation d'accueil du jeune enfant (Paje)

Comprend au moins l'une de ces 4 prestations : la prime à la naissance et à l'adoption, l'allocation de base, la prestation partagée d'éducation de l'enfant et le complément de libre choix du mode de garde.

4 186 822 €

Prime à la naissance ou à l'adoption

Pour aider les familles à faire face aux premières dépenses liées à l'arrivée de leur(s) enfant(s).

708 580 €



LOGEMENT

Aide personnalisée au logement (APL)

Pour les personnes résidant dans un logement sous convention entre le propriétaire et l'État.

9 945 566 €

Allocation de logement à caractère familial (ALF)

Pour les personnes ayant des enfants ou certaines autres personnes à charge, et ne bénéficiant pas de l'APL.

3 248 665 €

Allocation de logement à caractère social (ALS)

Pour les locataires qui ne bénéficient ni de l'APL, ni de l'ASF.

7 336 734 €

Prime déménagement

Pour les familles nombreuses qui déménagent lorsque leur foyer s'agrandit.

4 390 €

SOLIDARITÉ ET INSERTION

Prime pour activité (PPA)

Complète les revenus modestes d'une activité professionnelle, pour les travailleurs, salariés ou indépendants, ou les personnes indemnisées au titre du chômage partiel ou technique.

18 915 517 €

Revenu de solidarité active (RSA)

Permet de garantir un minimum de ressources aux personnes démunies ou dont les ressources sont faibles.

10 632 696 €

Allocation adulte handicapé (AAH)

Permet de garantir un minimum de ressources aux personnes en situation de handicap.

27 532 592 €

Allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH)

Compense les dépenses liées à l'éducation et aux soins d'un enfant en situation de handicap.

3 105 041 €

Allocation journalière de présence parentale (AJPP)

Pour les parents ayant en charge un enfant gravement malade, accidenté ou handicapé.

208 135 €

Allocation de soutien familial (ASF)

Pour le parent qui assume seul son (ses) enfant(s) et qui est privé de l'aide de l'autre parent.

3 367 762 €

Allocation décès enfant

Pour les parents confrontés au décès d'un enfant, survenu entre la 20^{ème} semaine de grossesse et le 25^{ème} anniversaire de l'enfant, vivant au sein de leur foyer.

30 019 €

Allocation journalière du proche aidant (AJPA)

Pour les personnes qui arrêtent ou réduisent leur activité professionnelle pour prendre soin d'un proche en perte d'autonomie ou en situation de handicap.

9 879 €

Aides exceptionnelles de l'État

421 144 €

JANVIER



Service communication Caf et CPAM

Création d'un service communication commun aux deux organismes de la Caf et la CPAM du Cantal.

Visite de la Caf de Marseille

Le 13 janvier, la direction de la Caf de Marseille a été reçue par la direction du Cantal en présence du service SNAP. Ils ont échangé sur la pérennisation du service résultant de la convention de jumelage entre la Caf des Bouches-du-Rhône et celle du Cantal, qui a été saluée pour la qualité de son travail.

Voeux au personnel Caf et CPAM

Pour la première fois, l'organisation des vœux fut commune aux deux organismes, réunissant l'ensemble des salariés de la Caf et de la CPAM du Cantal.

MARS



Mars bleu

Lors du mois national de prévention et de dépistage du cancer colorectal, de nombreuses actions ont été proposées telles qu'un challenge connecté KIPLIN par le CRCDC de la région AURA et une rando bleue.

Groupe de travail QVCT/DD

Création d'un groupe de travail QVCT/DD, Caf et CPAM, nommé « Les Sécuri'Terre » afin de développer des actions sur la qualité de vie et des conditions de travail et sur le développement durable.

AVRIL MAI



Cantal tour sport

La Caf du Cantal est partenaire du « Cantal tour sport » organisé par le Conseil départemental du Cantal. Événement pensé autour de la découverte des activités physiques de pleine nature, à destination des 6-18 ans, qu'elle a cofinancé à hauteur de 60 000 €.

Installation du CSE

À la suite des élections en mars 2023, l'installation du nouveau comité social et économique (CSE) a eu lieu le mercredi 05 avril, en présence des nouveaux élus.

PFS IDF2 : visite de la Caf du Val-d'Oise, caisse pivot

La venue de la Caf du Val-d'Oise, caisse pilote de la PFS IDF2, fut l'occasion de rencontrer et d'échanger avec tous les agents du service, de restituer les excellents résultats obtenus en 2022 en saluant la qualité du travail réalisé.

JUIN



Lancement du service tour

Le service tour a été lancé au sein de la Caf afin de présenter les services la composant ainsi que leurs missions et faire découvrir ceux, qui chaque jour, forment notre belle équipe du Cantal.

Rencontres partenaires

La relation de service et le travail social, en collaboration avec les prestations, ont organisé des réunions partenaires afin de leur présenter nos actions et réformes, prioritairement avec des professionnels du secteur social et médico-social pouvant être amenés à solliciter nos services dans l'accompagnement de leur public.

Plus de 52 partenaires ont été ciblés.

Ces rencontres ont permis, à la fois de créer du lien mais également d'échanger afin de pouvoir renseigner et orienter aux mieux les publics accueillis.

OCTOBRE



Aurillac pour Elles

Trente-six agents de la Caf et de la CPAM ont participé à la course solidaire « Aurillac pour Elles », permettant ainsi de récolter 288 € pour le CDOS.

10h du numérique

Le 05 octobre, se sont tenus les « 10h du numérique » organisé par la ville d'Aurillac et proposant des tests d'agilité numérique. La Caf et la CPAM, partenaires de cet évènement, ont proposé ces tests à l'accueil du siège auprès des allocataires et des assurés, avec également la présence de l'UDAF.

Vidéo métier - CSU

Création de notre première vidéo métier, avec Déborah, conseillère de service à l'utilisateur à la plateforme IDF2. Cette vidéo permet de présenter les métiers en externe (recrutement) et de valoriser les métiers en interne.

Déconjugalisation de l'AAH

2023 marque la déconjugalisation de l'allocation adulte handicapé (AAH), ne prenant désormais plus en compte les revenus du conjoint dans le calcul de la prestation.

SEPTEMBRE



Rentrée étudiante

Le 07 septembre, la Caf et la CPAM ont rencontré les étudiants en BTS communication au sein du Lycée de la communication, Saint-Géraud.

NOVEMBRE



Remise des diplômes

Sept agents du service prestations ont suivi avec succès la formation de gestionnaire conseil allocataires de la branche Famille. Une cérémonie de remise des diplômes s'est tenue le 08 novembre.

Présence territoriale

La Caf et la CPAM développent une nouvelle offre d'accueil... **voir en détails en page 12**

Escape Game « Sortez Amélie de là »

Animation proposée cette année à tous les étudiants du bassin aurillacois et organisée, pour la première fois, conjointement par la Caf et la CPAM.

Vidéo de présentation de la PFS IDF2

Une vidéo de présentation a été réalisée... **voir en détails en page 16**

DÉCEMBRE



L'aide d'urgence pour les victimes de violences conjugales (AVVC)

Au 1^{er} décembre, une nouvelle aide financière à destination des victimes de violences conjugales a été mise en application.

Versée par les Caf et MSA, cette aide doit permettre aux victimes de violences conjugales de prendre de la distance physique avec l'auteur des violences et constitue ainsi une première réponse pour organiser leur départ.

Signalétique extérieure

Installation d'une toute nouvelle signalétique extérieure, avec la création d'un nouveau totem, d'une enseigne logotée Sécurité sociale ainsi que de la vitrophanie par l'UIOSS.



NOTRE PRÉSENCE TERRITORIALE

Depuis le mois de novembre, la Caf et la CPAM du Cantal se sont associées pour proposer une nouvelle offre de services aux usagers du département.

Les permanences

La Caf et la CPAM du Cantal ont souhaité tendre vers un accueil coordonné permettant ainsi de répondre aux besoins et de simplifier les démarches des usagers. Depuis, les permanences des conseillers de services des deux organismes se tiennent les mêmes jours, sur les mêmes horaires et dans le même lieu.

MAURIAC

Sans rendez-vous
28 Rue d'Enchalade
*les 2^{ème} et 4^{ème} mardis du mois,
de 9h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00.*
Hors vacances scolaires.

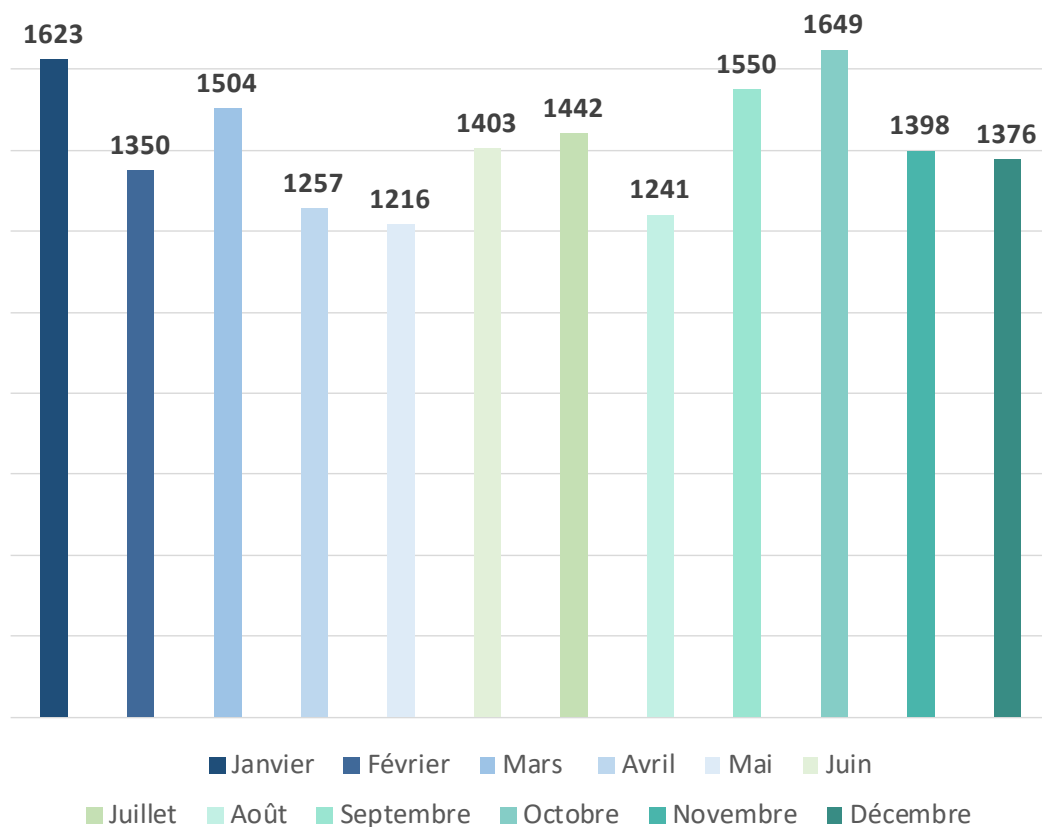


SAINT-FOUR

Sans rendez-vous
14 Avenue de Besserette
*les lundis et mercredis,
de 9h30 à 12h00 et de 13h15 à 16h00.*
Hors vacances scolaires.

L'ACCUEIL PHYSIQUE DU SIÈGE

En 2023, **17 009 visites** ont été réalisées, ce qui correspond à une augmentation de 6,27 % par rapport à 2022. Environ 86,78 personnes se rendent au sein de notre accueil chaque jour.

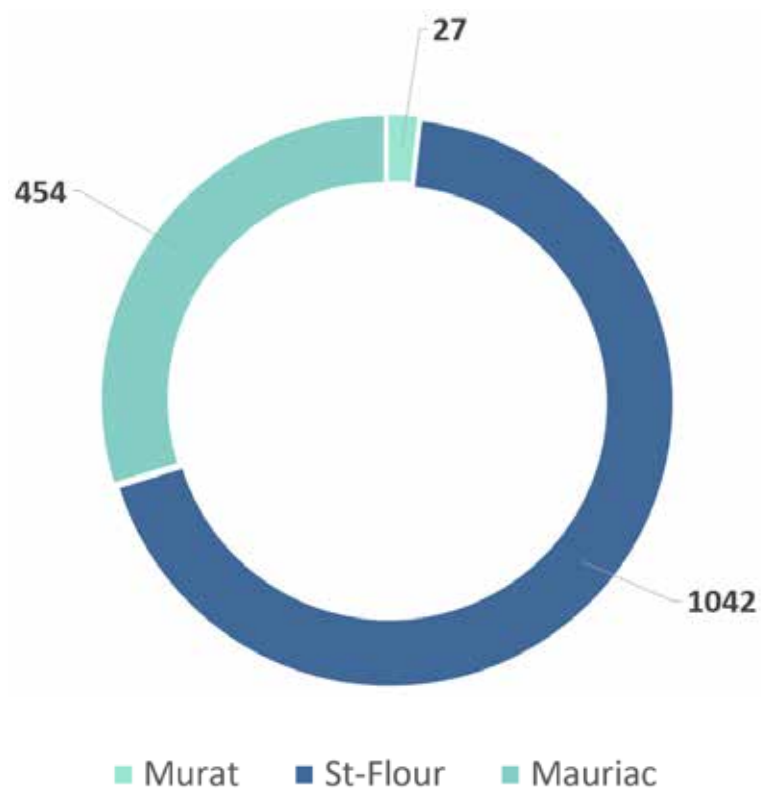


 **86,78**
personnes/jour

556
RENDEZ-VOUS
téléphoniques
en 2023

VISITES SUR LES PERMANENCES

En 2023, **1 523 visites** ont été réalisées sur nos lieux de permanences. Elles sont en baisse sur le site de Murat, qui a fermé ses portes au début du mois de septembre (- 64,47 %) mais en hausse sur les sites de Mauriac (+ 2,02 %) et St-Flour (+ 5,25 %) par rapport à 2022.



ACCUEIL TÉLÉPHONIQUE DE LA PFS IDF2

91,23 %
TAUX DE DÉCROCHÉ

Pour l'année 2023, l'indicateur est atteint, la PFS IDF2 se positionne ainsi à **la 1^{ère} place**.

2 891 280
APPELS TRAITÉS
soit + 130,69 % par rapport à 2022

214 929
MAILS TRAITÉS
soit + 3,91 % par rapport à 2022



LA PLATEFORME DE SERVICES IDF2

Qu'est-ce que la PFS IDF2 ?

La plateforme de services IDF2 est composée des Caf de Seine et Marne, de l'Essonne, de Seine-Saint-Denis et du Val d'Oise, ainsi que des plateaux intervenants, assurés par les Caf du Cantal, de la Haute-Marne et de la Corrèze.

Ouverte de 9h00 à 16h30, du lundi au vendredi, la PFS IDF2 prend en charge les flux téléphoniques de 4 départements d'Île-de-France : Seine-et-Marne (77), Essonne (91), Seine-Saint-Denis (93) et Val-d'Oise (95).

Les conseillers service à l'utilisateur (CSU) renseignent et conseillent les allocataires lors d'appels téléphoniques ou par courriels. Ils prennent alors en charge 40% des courriels, fournissant ainsi des réponses aux allocataires concernant leurs droits et le suivi de leur dossier.

TEMPS FORTS

Partez à la découverte de la plateforme de services Ile-de-France 2 (PFS IDF2) de la caisse d'allocations familiales du Cantal !



En collaboration avec les conseillers de service à l'utilisateur de la PFS IDF2, une vidéo de présentation de cette plateforme et de ses activités a été réalisée.

Création de notre toute première vidéo métier, avec Déborah, CSU à la plateforme de services IDF2.

L'enjeu de ce type de vidéo est double : attirer pour recruter mais également valoriser, en interne, les différents métiers que l'on retrouve au sein de nos organismes.

TON MÉTIER ?

Nos travailleurs sociaux :



Aurélie LAFON



Émilie LABORIE



Virginie CONSTENSON

Interviennent auprès des allocataires de la Caf du Cantal en complément du versement des prestations légales suite à un événement fragilisant la cellule familiale (séparation, décès conjoint, décès enfants).

Leurs missions consistent à :

- **INFORMER**

Elles informent les allocataires sur leurs droits et vérifient qu'ils perçoivent les prestations auxquelles ils peuvent prétendre.

- **ÉCOUTER**

Elles échangent sur les difficultés rencontrées (financières, familiales, etc.) par une écoute personnalisée et confidentielle.

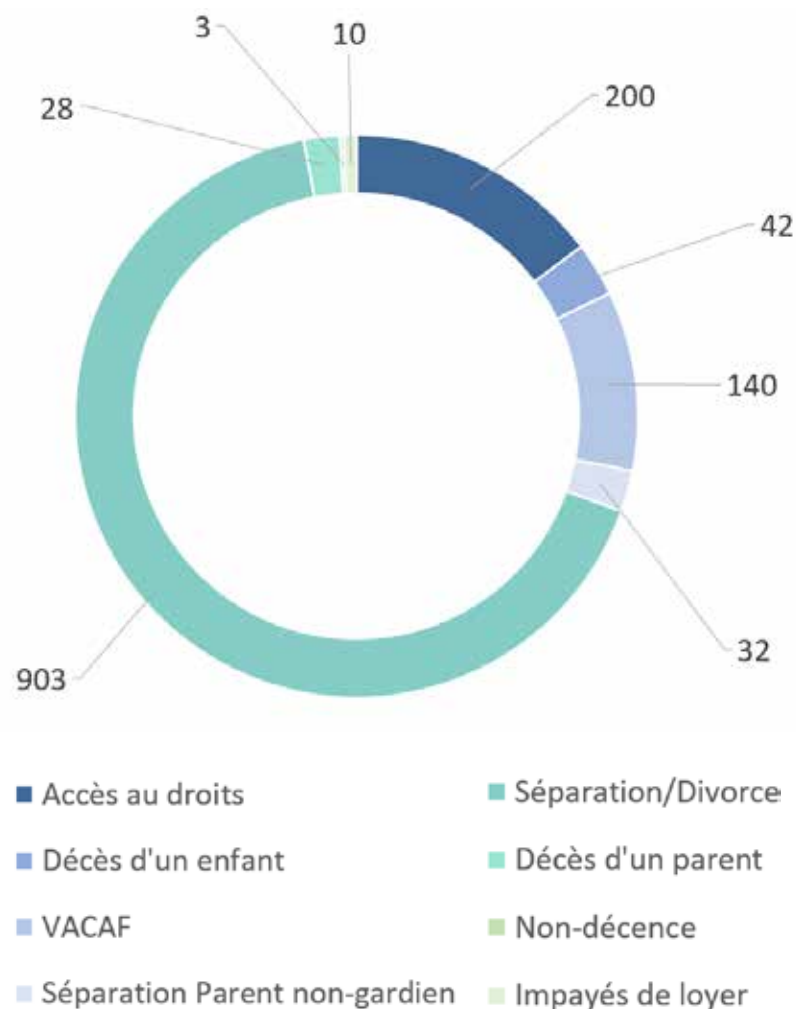
- **ORIENTER**

Elles orientent les allocataires vers des interlocuteurs en fonction de leur situation.



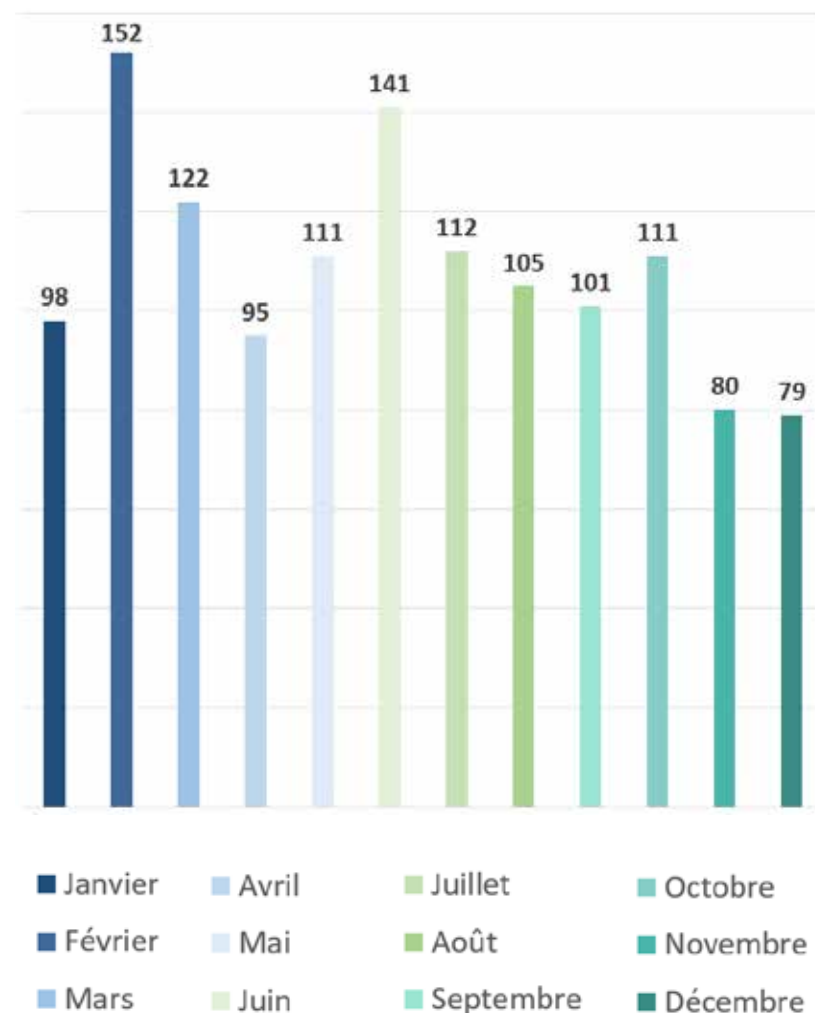
SUIVI DES RENDEZ-VOUS

En 2023, **1 973 rendez-vous** ont été réalisés par les travailleurs sociaux, soit 14,29 % de moins qu'en 2022.



VOLUME DES RENDEZ-VOUS DES DROITS

En 2023, **1 307 rendez-vous** concernant les droits ont été réalisés, soit 10,95 % de plus qu'en 2022.



LES AIDES FINANCIÈRES COLLECTIVES

10 701 961 €

action sociale

soit - 12,46 % par rapport à 2022



145

équipements
agréés Caf



13

espaces de
la vie sociale



9

centres
sociaux

PETITE ENFANCE

5 122 571 €

d'aides versées en 2023

Aides à l'investissement :

341 895 €

Plan crèche : **277 322 €**

Aides au financement :

4 589 007 €

Prestation de service unique : **2 770 376 €**

Bonus territoire : **785 198 €**

Bonus mixité sociale : **37 800 €**

Bonus inclusion handicap : **33 001 €**

Fonds spécifiques : **264 893 €**

SOUTENIR LES JEUNES ET LEURS PROJETS

17

projets jeunes
81 995 €

PLAN MERCREDI

10

plans mercredi
32 688 €

CONVENTIONS TERRITORIALES GLOBALES

13

conventions signées
couvrant 100 %
des habitants du Cantal



Renouvellement de projets :

10

relais petite
enfance

2

prestations
service jeunes

5

centres
sociaux

1

lieu d'accueil
enfants/parents

CONTRÔLE SUR PLACE

602 904,50 €

contrôles en masse financière
*soit 13 contrôles réalisés en 2023,
sur un objectif de 600 000 €*

dont

Indus : **4 495,18 €**
> 4

Indus évités : **30 608,80 €**
> 1

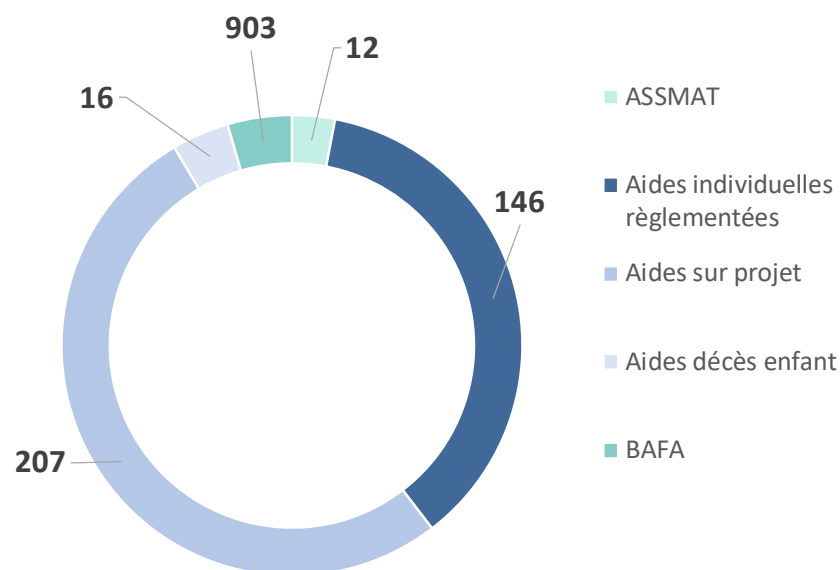
Rappels : **595,93 €**
> 2



LES AIDES FINANCIÈRES INDIVIDUELLES

Q ZOOM SUR...

Sur l'année 2023, **398 dossiers** de demandes d'aides financières individuelles ont été déposés :



Parmi ces dossiers, **345 ont été payés** pour un montant total de **240 612,59 €** d'aides versées.

ASSMAT	12	8 100 €
Aides individuelles règlementées ⁽¹⁾	125	79 119,83 €
Aides sur projet	183	122 467,83 €
Allocation décès enfant	16	29 869,40 €
BAFA (aide nationale)	9	1 055,53 €

⁽¹⁾ amélioration de logement, équipement ménager et/ou mobilier, frais d'obsèques et aides naissance

FASU⁽²⁾

256

DOSSIERS DÉPOSÉS
soit + 28,6 %
par rapport à 2022

240

DOSSIERS PAYÉS
27 487,39 € soit + 22,6 %
par rapport à 2022

dont

Besoins alimentaires : **21 540 €**
> 214 dossiers

Fluides aires de stationnement : **1 447,39 €**
> 11 dossiers

Frais d'obsèques : **4 500 €**
> 15 dossiers

⁽²⁾ Fonds d'action sociale d'urgence, sous forme de subvention, abondé par la Caf et la CPAM du Cantal, le CCAS d'Aurillac, la MSA et le Conseil départemental

Payer le juste droit

La Caf du Cantal gère de nombreuses prestations, qui sont sujettes à des variations. Alors pour déterminer le montant des prestations versées, mais surtout le droit d'accès à celles-ci, la Caf s'appuie sur les données déclarées par les allocataires. Et afin de s'assurer qu'ils bénéficient d'une aide adaptée à leur situation familiale, professionnelle et financière, elle peut effectuer des contrôles.

« Le contrôle, ce n'est pas nécessairement la recherche contre la fraude, mais la recherche du juste paiement. Un quart des contrôles détectent des situations où c'est l'allocataire qui n'a pas fait toutes les demandes de prestations auxquelles il avait droit, ce que nous rectifions. »

Thomas Desmoulins,

directeur du département maîtrise des risques à la Cnaf

Il existe trois types de contrôles :

- **Automatisés** : partage d'informations avec des institutions (Pôle Emploi, les Impôts, etc.)
- **Sur pièces** : demande de justificatifs à l'allocataire afin de vérifier les informations données.
- **Sur place** : des contrôleurs assermentés Caf, se déplacent directement chez les allocataires afin de vérifier leur situation.

L'année 2023 a été marquée par le changement des indicateurs, qui sont désormais calculés en impact financier.



728 580 €

contrôles sur place
avec un objectif de 591 980 €



76 393 €

contrôles sur pièces
avec un objectif de 132 978 €



487 237,46 €

ont été régularisés en 2023,
grâce aux contrôles

LUTTER CONTRE LA FRAUDE

64

DOSSIERS FRAUDE

24

PÉNALITÉS

39

AVERTISSEMENTS

438 493 €

MONTANT DES FRAUDES EN 2023
avec un objectif de 415 705 €

102 salariés

LES COLLABORATEURS

99
CDI



64

télétravailleurs
soit 64,65 % des agents en CDI

3

CDD
transformés en CDI



3

travailleurs en
situation de handicap

84

femmes
soit 82 en CDI et 2 en CDD
dont 1 alternance



72,82 %

salariés ayant
bénéficié d'une formation

18

hommes
soit 17 en CDI et 1 en CDD

4

agents ayant obtenu
une certification





LA MÉDIATION ADMINISTRATIVE

Q ZOOM SUR...

Médiation administrative ?

C'est un mode de relation qui vise à rétablir le dialogue et la compréhension entre une Caf et un allocataire, en favorisant le règlement des conflits qui peuvent survenir entre ces deux parties.

La médiation convient tout particulièrement au public de nos allocataires qui n'ont pas toujours suffisamment de ressources ou de connaissance des règles et des systèmes pour soutenir une contestation.

Elle participe donc à la démarche d'accès aux droits portée fortement par la branche Famille, joue un rôle de prévention des indus comme des contentieux et constitue la dernière étape d'application du principe du contradictoire.

Ainsi, l'allocataire qui n'est pas satisfait de la réponse apportée à sa réclamation, qui ne la comprend pas ou qui n'a pas eu de réponse, s'adresse au médiateur pour que celle-ci soit réexaminée sous un autre angle.

Depuis le 1^{er} janvier 2020, la mission de médiatrice administrative a été confiée à Christel Richy.

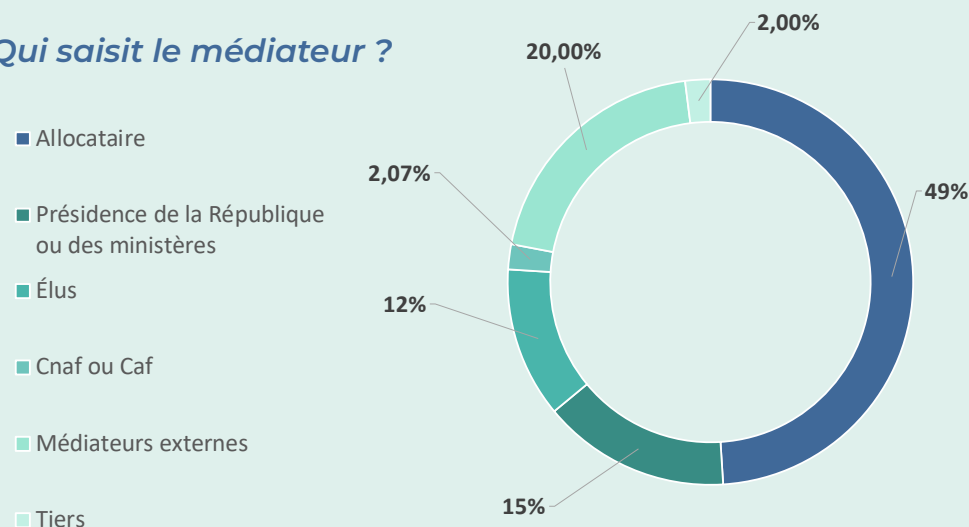
L'activité de la médiation en 2023

Nombre de saisines

- 42 dossiers médiation, **soit + 10,53 % par rapport à 2022** ;
- 1 dossier hors médiation
- 7,95 jours de délai de prise en charge (*objectif sur 2023 : 10 jours*)

Le délai de prise en charge correspond au délai entre la réception de la demande de médiation par la Caf et sa prise en charge par le médiateur.

Qui saisit le médiateur ?



L'ÉQUIPE DE DIRECTION

Le directeur met en oeuvre les politiques publiques portées par la Caf du Cantal. Il représente de droit la Caf dans tous les actes de la vie civile, et sa signature est juridiquement nécessaire pour officialiser les engagements de l'organisme.

Il pilote le fonctionnement général de par l'organisation du travail, la gestion du personnel, les arrêtés des comptes, la gestion des budgets, l'ordonnancement des dépenses, la signature des contrats et des marchés, des actions en justice, etc.

Il s'appuie sur une équipe de direction qui contribue au fonctionnement général de l'organisme. Elle prend part aux réflexions stratégiques, prépare et anticipe les évolutions, agit pour renforcer la performance collective, veille à la bonne coopération entre directions, explique et porte les décisions.

Chaque agent de direction est chargé du bon fonctionnement et de l'atteinte des résultats pour les secteurs qui lui sont délégués.



Pascal PONS

DIRECTEUR



Secrétariat de direction

Équipe de direction

Ressources humaines,
administration générale

Aides financières
collectives



Elisabeth LACROIX

**DIRECTRICE ADJOINTE
PRESTATIONS**



Prestations Cantal

SNAP/SRAP

Aides financières
individuelles

Informatique



Caroline DELBERT

**DIRECTRICE DE LA
RELATION DE SERVICE**



Accueil

Travail social

Plateforme
de services IDF2

Communication



Annelise
MICHEL-GAGNAIRE

**DIRECTRICE COMPTABLE
ET FINANCIÈRE**

(par intérim)



Recouvrement unifié

Maîtrise des risques

Comptabilité

Contrôle



Carole LÔ-CLÉMENT

**DIRECTRICE ADJOINTE
IMMOBILIER ET RSO**



Qualité de vie
et conditions de travail

Développement
durable

Projets immobiliers

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION



Quel est son rôle ?

Installé le 8 avril 2022, le conseil d'administration a pour rôle de régler par ses délibérations les affaires de la Caf, à l'exception de celles déléguées par lui-même ou la Cnaf à une union ou à un groupement d'organismes et notamment, il :

- autorise son président à co-signer, avec le directeur général, le contrat pluriannuel d'objectifs et de gestion (Cpog) ;
- définit la politique d'action sociale ;
- vote le budget ;
- approuve les comptes annuels ;
- se prononce sur les rapports présentés par le directeur général.

LA PRÉSIDENCE

PRÉSIDENT

Alain MENINI, MEDEF

1^{ÈRE} VICE-PRÉSIDENTE : Françoise CHARBONNEL, CFTC

2^{ÈME} VICE-PRÉSIDENTE : Carole CASSAGNE, CGT

3^{ÈME} VICE-PRÉSIDENTE : Valérie ESCURE, MEDEF

LA COMPOSITION

REPRÉSENTANTS DES ASSURÉS SOCIAUX

CGT

Carole CASSAGNE

> Suppléant non désigné

Kévin GOUBERT

> Suppléant non désigné

CGT - FO

Élisabeth CABADY

> Patrick BARBET

Marie-Laure DAUZET

> Thierry COUDERC

CFDT

Valérie BEAUJARDIN

> Thierry GIBERT

Titulaire non désigné

> Suppléant non désigné

CFTC

Françoise CHARBONNEL

> Jean-Marc COUDERC

CFE - CGC

Bernard VAN DER BEKEN

> Stéphane PIERRE

REPRÉSENTANTS DES EMPLOYEURS

MEDEF

Valérie ESCURE

> Johanna PIO

Alain MENINI

> Nadia BARBET

CPME

Véronique CHAVIGNIER

> Pierre-Olivier BONNET

Julien LOUBEYRE

> Bertrand VERNIERE

U2P

Martine CRETOIS

> Thérèse BOS LAVIGNE

REPRÉSENTANTS DES TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS

CPME

Nathalie SERONIE

> Sandrine

MAHILLON-LABASSE

U2P

Hervé OLLINGER

> Suppléant non désigné

FNAE

Réjane BRACA

> Sébastien COURTIAL

REPRÉSENTANTS DES ASSOCIATIONS FAMILIALES

UDAF UNAF

Marie-Christine CAVROIS

> Sophie GOUIN

Aline CHERPEAU

> Hélène LANTUEJOUL

Clément ROUET

> Camille LOUBAT

Titulaire non désigné

> Marie PILLIER

PERSONNALITÉS QUALIFIÉES

Daniel COUBETERGUE

Geoffrey GRANOUILAC

Joëlle MAZET

Christelle TRIN-CANTUEL



Directeur de la publication : Pascal Pons

Conception graphique : Service communication - Caf du Cantal

Crédit photo : Pexels /Service communication - Caf du Cantal



SUIVEZ-NOUS !